



ASIE/YEMEN - Les conflits armés dans le pays font croître le nombre des enfants soldats

Sana'a (Agence Fides) – Au Yémen, les trois principaux groupes militaires actuellement actifs (deux proches du gouvernement - Republican Guards et Central Security – et un troisième d'opposition - la First Armoured Division) comptent dans leurs rangs des mineurs. Leur nombre exact n'est pas connu mais il est estimé à plusieurs milliers. Au sein du gouvernorat de Sa'dah, centre du mouvement rebelle al-Houthi, la moitié des combattants favorables au gouvernement et des hommes armés de al-Houthi, sont mineurs. Selon les Nations unies, environ 20% des combattants de al-Houthi et 15% de la milice tribale affiliée au gouvernement (Al-Jaysh Al-Sha'bi) sont des enfants.

A la « liste noire » publiée dans le cadre du Rapport annuel des Nations unies de cette année dédié aux enfants soldats, qui compte 57 groupes armés du monde entier coupables de recruter des enfants soldats ou de commettre d'autres abus contre les jeunes, ont été ajoutés les rebelles al-Houthi et les miliciens proches du gouvernement du Yémen. Dans ce pays d'Asie, les jeunes gens sont portés en première ligne alors que les jeunes filles sont recrutées après avoir été contraintes à épouser des membres des groupes armés en question et sont utilisées pour cuisiner ou pourvoir aux besoins des militaires.

Les observateurs de l'organisation Human Rights Watch (HRW) affirment que l'enrôlement des enfants remonte au début des conflits entre le gouvernement yéménite et les rebelles Houthi-led Shia à Sa'dah en 2004. Des dizaines d'enfants soldats sont morts au cours des affrontements. L'an dernier, ont été enregistrés 42 morts et 55 blessés probablement suite aux combats entre Al-Houthi et milices proches du gouvernement. On note que 24 enfants ont été grièvement blessés à cause d'engins explosifs. En avril dernier, un porte-parole de l'UNICEF a dénoncé le nombre croissant de morts parmi les mineurs au Yémen, déclarant qu'au cours de la période allant du 18 février au 19 avril 2011, les victimes ont été au nombre de 26. La loi yéménite indique que les personnes recrutées par l'armée doivent être majeures mais les recruteurs modifient parfois les documents d'identité des enfants afin de contourner l'obstacle. (AP) (Agence Fides 23/07/2011)